

# **EXTRAIT DU REGISTRE**

# des Délibérations du Conseil Municipal

## Séance du 9 avril 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice: 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

#### Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la guestion n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 37 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question  $n^{\circ}$  3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 3 jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON. M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Claudine CAULET.

Absents:

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 38), M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote: M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Françoise PRESSE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Guerric CHALNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET: 33 - Actualisation de la convention ADS par avenant (Tarifs)

# Actualisation de la convention ADS par avenant (Tarifs)

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 3	28/03/2018	Favorable unanime

Par délibération du 30 mars 2015, la Ville de Besançon a adhéré au service commun ADS pour l'instruction de ses autorisations, et a signé avec le Grand Besançon une convention relative à «la création d'un service commun d'agglomération et à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux».

Cette convention, qui lie la Ville de Besançon et la CAGB jusqu'au 31 décembre 2020, précise que «le tarif applicable à chaque acte reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017».

Le Grand Besançon a donc délibéré pour déterminer les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2018.

Le conseil communautaire a fait le choix de reconduire les tarifs définis en juillet 2015.

Toutefois, pour assurer une cohérence avec les dispositifs financiers mis en place dans le cadre d'autres services (aide aux communes), une actualisation annuelle basée sur le taux de variation de l'indice des prix à la consommation communiqué par l'INSEE, soit 1,2 % pour 2018, sera appliquée.

Ainsi, il est proposé que la tarification évolue comme suit :

	Coût à l'acte en euros (2015)	Coût à l'acte en euros actualisé pour 2018 (+ 1,2 %)
Autorisation de Travaux (AT- ERP) (0.4)	128	129,50
Autorisation Publicité (Publicité) (0.4)	128	129,50
Certificat d'Urbanisme de projet (CUb) (0.4)	128	129,50
Déclaration Préalable (DP) (0.7) (+ dossiers MH)	224	226,70
Permis de Construire Maison individuelle (PCMi)	320	323,80
PCMi modificatif	0	0,00
Permis de Construire (PC) (- 5 dossiers MH)	960	971,50
Permis de Construire modificatif	0	0,00
Permis d'Aménager (PA)	960	971,50
PA modificatif	0	0,00
Permis de démolir (0.7)	224	226,70

La nouvelle tarification doit faire l'objet d'un avenant à la convention liant la Ville de Besançon à la CAGB.

Cet avenant prévoit également l'abrogation de l'article 4 du titre II de la convention «Agents mis à disposition par la Ville de Besançon», définissant la mise à disposition d'agents par la Ville, ceci pour prendre en compte, au 01/06/2017, la mutualisation du Département Urbanisme et Grands Projets Urbains (DUGPU) de la Ville de Besançon avec la CAGB (délibération du Conseil de Communauté du 12/12/2016).

Au sein du Département Urbanisme et Grands Projets Urbains, la Cheffe du Service Administration et Expertise et le Directeur de la Direction Urbanisme Opérationnel étaient mis à disposition par la Ville à la CAGB.

#### Or, depuis la mutualisation :

- la rémunération de ces deux agents est directement prise en charge par la CAGB,
- la Cheffe du Service Administration et Expertise n'assure plus de mission au sein du service ADS.

La refacturation de ces agents à la CAGB n'a donc plus lieu d'être.

### A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte des nouveaux tarifs du service ADS et leurs modalités d'actualisation,
- d'approuver la mise à jour de la convention concernant l'organisation du service ADS suite à la mutualisation du département DUGPU le 01/06/2017,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention relative à la «création du service commun d'agglomération à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux».

M. FOUSSERET, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme, Le Maire. \

Cultiglis

Jean-Louis FOUSSERET.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 54 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 1